



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Communiqué de presse

Orléans le 03 janvier 2017

Elections syndicales TPE du 30 décembre au 13 janvier 2017

Dans le Loiret, du 30 décembre au 13 janvier prochain, plus de 40 000 salariés de près de 13 000 très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et 15 000 employés à domicile sont appelés à voter pour désigner les syndicats qui les représenteront au cours des 4 prochaines années.

Ce scrutin contribuera également à désigner **les conseillers prud'hommes** du collège salarié et **les représentants de salariés** qui siègeront dans les futures commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

Une élection importante pour la démocratie sociale

Comme pour la première élection de ce type organisée en 2012, il s'agit d'un scrutin sur sigle et régional. En 2012, le taux de participation n'avait pas dépassé 10,4% (Centre-Val de Loire : 12,5%).

Le Ministère du travail, organisateur du scrutin, a lancé une vaste campagne d'information (radios, insertions presse, réseaux sociaux, affichages...) dans le but d'accroître le taux de participation en 2016.

L'enjeu est d'autant plus important que les effectifs d'une TPE n'emportent pas d'obligations quant à des élections professionnelles en matière de délégués du personnel à l'inverse des entreprises de 11 salariés et plus. Or, la démocratie sociale ne doit pas être le monopole des grandes entreprises.

Un scrutin simple et adapté aux salariés de TPE

Tous les salariés de plus de 16 ans (dont les apprentis) peuvent voter, et ce, quelle que soit leur nationalité. L'inscription sur la liste électorale est automatique.

Les électeurs ont reçu courant novembre par courrier à leur domicile le matériel de vote (professions de foi des 22 organisations syndicales candidates en Centre-Val de Loire) leur permettant de voter soit par correspondance, soit par internet. Grâce à un identifiant et un mot de passe, ils pourront s'identifier sur le site dédié : election-tpe.travail.gouv.fr.

Les résultats du scrutin seront proclamés au niveau national ainsi qu'au niveau régional le 3 février 2017.

Contacts presse :

Pierre DUSSIN
Laetitia CROIZARD

02 38 77.68.34
02 38 77 68 48

pierre.dussin@direccte.gouv.fr
laetitia.croizard@direccte.gouv.fr